

## **Règlement de manoeuvre de l'artillerie**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'artillerie : Approuvé par le Ministre de la Guerre le 17 Avril 1926 / Ministère de la Guerre . 1<sup>o</sup> partie . Titre VI, D.C.A., Défense contre aéronefs. Unités armées de canons de 75 (ou de 105) contre aéronefs. Organisation des unités sur le pied de guerre. Reconnaissance et occupation des positions

Auteur(s) : France Ministère de la guerre

Adresse bibliographique : Paris : Imprimerie nationale, 1937

Description matérielle : 1 vol. (78 p.) ; 18 cm

Autre variante du titre : [Défense contre aéronefs. Unités armées de canons de 75 (ou de 105) contre aéronefs. Organisation des unités sur le pied de guerre. Reconnaissance et occupation des positions.]

Sujet(s) : Artillerie, D.C.A., Organisation des unités  
D.C.A., Artillerie, Organisation des unités

Adresse électronique et mode d'accès : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96118137>||Lien Gallica vers le document numérisé

Image de présentation : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96118137/f.highres>

Text alternatif image de présentation : f.highres